



Double diplomation Université de Liège – Université du Luxembourg

**Master en Sciences et Gestion de l'Environnement 120 ECTS
(ULIEGE)**

Master en Développement Durable 120 ECTS (UNILU)

2024-2025

Notice d'informations à l'attention des étudiants du parcours "Energies Renouvelables et Bâtiments Durables"

Voici quelques informations pratiques sur les modalités de votre séjour à l'Université de Liège - Arlon Campus Environnement (ULiège) et à l'Université du Luxembourg (UniLu).

1. Contexte	1
2. Programme des cours.....	2
3. Admissions et inscriptions.....	3
4. Règlements et points d'attention	5
5. Personnes de contact	6
6. Sites Internet	6

1. Contexte

Depuis plusieurs années, l'Université de Liège et l'Université du Luxembourg ont convenu de partager un programme commun pour leurs cursus respectifs en :

- Master en Sciences et Gestion de l'Environnement, module « Energies Renouvelables et Bâtiments Durables » (ULiège) ;
- Master en Développement Durable, orientation « Energie et Environnement » (UniLu).

Les étudiants entrant dans ce programme suivront le premier semestre de cours à l'ULiège – Arlon Campus Environnement, le second semestre à l'UniLu – Campus Kirchberg et Belval, et le troisième semestre à l'ULiège – Arlon Campus Environnement. Le quatrième semestre est réservé à la réalisation d'un stage et d'un mémoire dont l'encadrement est partagé entre les deux universités.

Dans le cadre de la double diplomation, vous serez inscrits et diplômés dans les deux universités. Par conséquent vous êtes tenus de respecter le règlement des deux universités.

2. Programme des cours

Le programme commun de ces deux diplômes est le suivant :

Semestre 1 à ULiège-Arlon (Bloc 1 – Quadrimestre 1)

Enjeux socio-écologiques : les secteurs régulés de l'environnement (20 crédits)

- Gestion intégrée de l'énergie, en particulier dans le secteur du bâtiment – 4 cr
- Gestion intégrée et participative des ressources en eau – 4 cr
- Biodiversité et sociétés – 4cr
- Qualité de l'air : Pression-Etat-Réponse – 4cr
- Environnement Sol – 4 cr

Approches transversales des problématiques environnementales (9 crédits)

- Introduction à l'anthropocène – 2 cr
- Analyse des systèmes appliquée à l'environnement – 2cr
- Economie, énergie et environnement – 2 cr
- Fondement de droit/politique de l'environnement – 3cr

Semestre 2 à UniLu – Campus Kirchberg et Belval (Bloc 1 – Quadrimestre 2)

- Energy efficiency of buildings, part 1 and 2 & lab 1 – 7 cr
- Gestion intelligente de l'Energie – 3cr
- Transport Systems Analysis – 4 cr
- Policy, assessment & evaluation of energy projects on European Level – 3 cr
- Initiation to Project Work – 2 cr
- Thermodynamics – 5 cr
- Sustainable Water and Resources Management – 4 cr
- Circular economy in construction sector – 3 cr

Remarque : langue d'enseignement - français et anglais

Semestre 3 à ULiège-Arlon (Bloc 2 – Quadrimestre 1)

Approches transversales des problématiques environnementales (10 crédits)

Cours obligatoires :

- Théories et gestions des transitions écologiques - 5 cr
- Introduction aux risques environnementaux et sanitaires – 5 cr

Module Energies renouvelables et bâtiments durables (12 crédits)

Cours obligatoires :

- Valorisation des énergies renouvelables – 4 cr
- Dimensionnement et Optimisation des Systèmes Energétiques du Bâtiment
- Analyse technico-économique des systèmes énergétiques : théorie et projet – 4 cr

En accord avec le jury et en fonction du parcours, choisir deux cours parmi : (8 crédits)

Cours au choix :

- Production décentralisée et stockage de l'énergie – 4 cr
- Communautés d'Energie – 4 cr
- Gestion quantitative et qualitative des eaux souterraines – 4 cr

- Outils d'analyse et d'aide à la décision pour une gestion intégrée de ressources en eau – 4 cr
- Politiques et actions publiques – 4 cr
- Modélisation de la dispersion atmosphérique – 4 cr

Semestre 4 (Bloc 2 – Quadrimestre 2)

- **25 crédits pour le mémoire** (Master Thesis) à l'Université du Luxembourg ou à l'Université de Liège, selon le sujet de mémoire choisi par l'étudiant. Le mémoire est encadré par deux tuteurs (un promoteur et un co-promoteur), un de chaque université. Pour commencer son mémoire, le règlement de l'UniLu impose que l'étudiant ait acquis 75 crédits et validé tous les cours du semestre 1.
- **5 crédits de stage** (à l'ULiège, le cours est intitulé « Stage ou service citoyen »). Le stage n'est pas obligatoire si l'étudiant décide de faire son mémoire encadré par un des professeurs de l'université du Luxembourg.

3. Admissions et inscriptions

Sont acceptés dans le programme commun les étudiants répondant aux conditions d'accès des deux universités. Les étudiants doivent présenter une **demande d'admission** au Master en environnement finalité Energies Renouvelables et Bâtiments Durables **dans l'université de leur choix**. Les dossiers retenus sont transmis à l'université partenaire, qui à son tour examine les candidatures sélectionnées. Les étudiants **admis dans les deux universités**, doivent **s'inscrire** comme étudiants réguliers **dans les deux établissements d'enseignement**.

ULiège

- **Modalités d'inscription et conditions d'accès :**
 - <https://www.programmes.uliege.be/cocoon/20232024/formations/condac/S2UENV02.html>
 - https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9780514/fr/s-inscrire
- **Etudiant Belge :** date limite d'inscription en ligne : **30 septembre de l'année en cours**. *Remarque*, vérifiez si vous êtes dans les conditions d'accès au master en sciences et gestion de l'environnement.
- **Etudiant EU (hors Belgique) :** date limite d'inscription en ligne : **31 août de l'année en cours**. *ATTENTION*, cette date limite est uniquement valable pour les étudiants de l'Union Européenne qui sont porteurs d'un diplôme obtenu dans un établissement de l'Union européenne ou pour les étudiants hors Union Européenne assimilés.
- **Etudiant Hors EU :** date limite pour l'introduction des candidatures : **31 mars de l'année en cours**.
- **ATTENTION** certains étudiants Hors EU sont soumis aux [droits d'inscriptions majorés](#)
- *Remarque :* les étudiants titulaires d'un diplôme de bachelier non universitaire ou de licence professionnelle ou équivalent sont admissibles moyennant un complément de programme de maximum 14 crédits (bloc 0).

UniLu

- **Toutes les informations :**
 - <https://www.uni.lu/fstm-en/study-programs/master-en-developpement-durable-energie-et-environnement/>
- **Etudiants Hors UE – Attention !**
L'étudiant qui souhaite effectuer une partie de ses études au Luxembourg en tant

qu'étudiant ressortissant de pays tiers disposant d'un titre de séjour dans un autre Etat membre de l'UE doit introduire une demande de notification de mobilité. <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/immigration/plus-3-mois/ressortissant-tiers/etudiant/mobilite-etudiant.html>

Cette démarche vaut uniquement pour les étudiants des pays tiers ne résidant pas au Luxembourg mais ayant un titre de séjour dans un état membre de l'UE et qui sont inscrits dans un programme d'études multinational ou dans le cadre d'une convention entre 2 établissements.

L'étudiant ressortissant d'un pays tiers qui souhaite s'installer au Luxembourg pour une durée supérieure à 3 mois à des fins d'études, doit suivre les procédures suivantes :

- <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/immigration/plus-3-mois/ressortissant-tiers/etudiant/etudiant-pays-tiers.html>
- **Contact** : UniLu Service des études et de la vie des étudiants (SEVE) - gaelle.loupe@uni.lu

Répartitions des frais d'inscriptions

La **première année** du master, l'étudiant prend **une inscription dans chaque université**, conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur. Il **paye les droits d'inscription** correspondant au programme de son année d'étude (PAE) (en ce compris les [droits d'inscriptions majorés](#) s'il en est redevable) **à l'ULiège et en est dispensé à l'UniLu**. Des frais d'assurances et de rôle sont à régler à l'UniLu. https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9252258/fr/droits-d-inscription-et-aides-financieres-le-detail-du-cout-des-etudes#:~:text=Ce%20montant%20de%20835%20%E2%82%AC,Conseil%20!

La **deuxième année** du master, l'étudiant prend **une inscription dans chaque université**, conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur. Il **paye les droits d'inscription à l'UniLu et en est dispensé à l'ULiège**. Des frais d'assurances et de rôle sont à régler à l'ULiège.

Dans les cas où l'étudiant n'a pas acquis l'ensemble des crédits de son programme annuel :

Cheminement du programme

Au terme de la 1^{re} année :

- Si l'étudiant a acquis moins de 30 crédits au terme de la 1^{re} année, il est exclu de la double diplomation. Toutefois, il a la possibilité de se réinscrire dans l'une ou l'autre institution partenaire aux conditions fixées par celle-ci, dans le respect de la législation en vigueur et moyennant l'acquittement des droits d'inscription.
- Si l'étudiant a acquis entre 30 et 42 crédits, le passage en 2^{ème} est laissé à l'appréciation du jury. Les cours pour lesquels les crédits n'auront pas été acquis seront représentés dans l'institution où ils ont été dispensés. L'étudiant est tenu d'acquitter à nouveau les droits d'inscription en ce compris les droits majorés s'il en est redevable à l'ULiège et en est dispensé à l'UniLu.
- Si l'étudiant a acquis au minimum 42 crédits, il est autorisé à progresser en 2^e année. Il acquittera les droits d'inscription à l'UniLu et en sera dispensé à l'ULiège, à l'exception des frais dits de rôle et d'assurance.

Au terme de la 2^e année :

- Si l'étudiant n'a pas acquis l'ensemble des crédits de son programme annuel, il est tenu de se réinscrire dans les 2 universités. Il représentera les crédits non acquis dans l'institution où ils auront été dispensés. Il acquittera les droits d'inscription à l'UniLu et en sera dispensé à l'ULiège, à l'exception des frais dits de rôle et d'assurance.
- Si l'étudiant n'a pas acquis tous les crédits après un maximum de 8 semestres, il est exclu du programme de double diplomation.
- Si l'étudiant dépasse le nombre des tentatives autorisées par examen (4 au maximum), il est exclu du programme de double diplomation.

Attention : L'inscription à l'ULiège est valable pour toute l'année académique. A l'UniLu, elle doit être renouvelée au début de chaque semestre.

4. Règlements et points d'attention

L'étudiant est soumis aux règlements des deux universités. Les règlements sont disponibles ici :

- **ULiège :**
 - https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_9382926/fr/reglements
- **UniLu :**
 - <https://www.uni.lu/fr/admissions/bachelor-master/>
 - <https://www.uni.lu/fstm-en/study-programs/master-en-developpement-durable-energie-et-environnement/>

Nous tenons particulièrement à attirer votre attention sur les questions relatives à l'organisation des examens et les conditions d'exclusion du programme qui peuvent diverger entre les deux universités. Ces informations restent données à titre indicatives et ne remplacent pas les règlements ci-dessus :

A l'ULiège :

- La première session d'examens est organisée en janvier (pour les cours du 1^{er} quadrimestre : semestres 1 et 3) et en juin (pour les cours du 2nd quadrimestre : semestre 4) ;
- La seconde session d'examens est organisée en août, pour tous les cours ;
- L'étudiant est automatiquement inscrit à tous les examens de la première session, y compris ceux des cours donnés à l'UniLu ;
- L'étudiant doit s'inscrire aux examens qu'il souhaite présenter lors de la seconde session, y compris pour les cours de l'UniLu, le stage et le mémoire ;
- Pour tous les examens non présentés, auxquels il est inscrit, l'étudiant reçoit une note d'absence ;
- Au-delà de deux inscriptions à la même année d'étude, le jury peut refuser la réinscription d'un étudiant.

A l'UniLu :

- Les sessions d'examen sont organisées en janvier et en juin ;
- Il n'y a pas de session organisée en septembre. Mais en fin de semestre 2 (concerne uniquement des étudiants de la première année d'études !), l'étudiant peut solliciter une seconde chance pour présenter les examens du semestre 2, durant le mois d'août. Il doit

en faire la demande directement auprès de l'enseignant concerné ;

- L'étudiant doit s'inscrire aux examens qu'il souhaite présenter lors de chaque session ;
- L'étudiant peut présenter tous les examens lors de toutes les sessions (max. 2 fois par an) ;
- L'étudiant qui n'a pas acquis 30 crédits après 2 semestres est exclu du programme ;
- L'étudiant est exclu du programme après 4 échecs au même examen ;
- L'étudiant ne peut pas s'inscrire à plus de 8 semestres ;
- **Pour pouvoir débiter sa thèse de master l'étudiant doit valider 75 crédits, dont tous les cours du semestre 1**

5. Personnes de contact

Université de Liège (ULiège)		https://my.uliege.be/firstcontact
Coordinateur ULIEGE : Philippe André	p.andre@uliege.be	Tél. : 003263230858
Assistante ULIEGE : Pauline Abrahams (uniquement programme des cours)	pabrahams@uliege.be	
Admissions-Inscriptions ULIEGE Christophe Gérouville	inscription-online@uliege.be Christophe.Gerouville@uliege.be	
Université du Luxembourg (UniLu)		
Coordinateur de la finalité : Stefan Maas	stefan.maas@uni.lu	Tél. : 003524666445222
Secrétariat : Polina Paul	polina.paul@uni.lu	Tél. : +352 46 66 44 65 54
SEVE Service des études et de la vie des étudiants	gaelle.louppe@uni.lu fabio.silva@uni.lu	

6. Sites Internet

- Le site du campus d'Arlon : www.campusarlon.uliege.be
- Le site de l'Université du Luxembourg : <https://www.uni.lu/fr/>
- Le site de l'équipe BEMS: www.bems.uliege.be
- Les sujets de Mémoires proposés par l'équipe sont accessibles via eCampus <https://www.ecampus.uliege.be/ultra/institution-page>.